

— L'UNION —

Union des Organisations Professionnelles Patronales signataires
de la Convention Collective Nationale de la Fabrication et du Commerce
des produits à usages Pharmaceutique, Parapharmaceutique et Vétérinaire

11 rue des Messageries / 50 rue de Paradis - 75010 Paris - Tél. : 01 42 46 14 19

www.lunionccn.com



OBSERVATOIRE

prospectif des métiers et des qualifications
de la branche de la fabrication
et du commerce des produits à usage

**PHARMACEUTIQUE,
PARAPHARMACEUTIQUE
et VÉTÉRINAIRE**



www.observatoire-fc2pv.fr

Origine

L'Observatoire des métiers de la branche a été créé par accord collectif du 27 juin 2012, dans la continuité de :

- l'accord collectif du 4 septembre 2002 relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,
- l'accord collectif du 6 janvier 2005 relatif à la Formation Professionnelle et pour répondre aux exigences de l'article 4 de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.

Enjeux

L'observatoire des métiers a pour objectif d'anticiper la transformation des métiers de la branche, de mieux prévoir les compétences dont la branche aura besoin à moyen et long terme, et de donner une visibilité aux entreprises et salariés sur les évolutions et les mutations industrielles et technologiques.

Fonctionnement

Le programme de travail de l'Observatoire est défini par la Commission Sociale Paritaire (CSP) réunissant les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles.

Le comité de pilotage paritaire de l'Observatoire, qui compte vingt membres désignés par les syndicats de salariés (CFE-CGC, FNP-FO, CMTE-CFTC, FCE-CFDT, FNIC-CGT) et les organisations patronales de la branche (SIMV, SIDIV, FACOPHAR Santé, ANSVADM), mène les études et les travaux de l'Observatoire.



Missions

- Développer une meilleure connaissance des métiers et des qualifications de la branche ;
- Anticiper, par une veille prospective, l'évolution qualitative et quantitative des métiers de la branche ;
- Accompagner les entreprises de la branche à travers la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (démarche entreprise notamment, dans le cadre du développement des CQP au sein de notre branche) ;
- Communiquer auprès des entreprises et des partenaires sociaux de la branche professionnelle ;
- Conduire les études prospectives sur les emplois et les compétences dont la branche aura besoin, afin de déterminer la nature et le volume des futurs emplois, et, en conséquence, de définir les formations appropriées.

Publics concernés :

Pour les entreprises afin de les aider dans le développement des compétences de leurs salariés.

Pour les salariés afin de les aider à élaborer et mettre en œuvre leur projet professionnel.

L'observatoire met ses travaux à disposition des entreprises et de leurs institutions représentatives de personnel.